

## Le nouveau contexte du mariage

LES différents rouages de l'évolution démographique ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres. Ainsi la baisse récente de la fécondité s'accompagne du recul du nombre des mariages, du développement de celui des divorces et de changements dans la fécondité hors mariage. C'est l'ensemble du mode de formation des familles qui se trouve modifié.

Au début du siècle, les pays d'Europe occidentale suivaient un modèle de *mariage relativement rare et tardif* qui les différenciait du reste du monde : la proportion des femmes nées vers 1880 qui sont restées célibataires est partout supérieure à 10 % ; elle dépasse 20 % dans le nord de l'Europe ; celles qui se mariaient attendaient en moyenne 26 à 27 ans pour le faire. Dans cette période, le non-mariage demeurait un régulateur essentiel de la fécondité.

Les progrès de la prévention des naissances ont libéré la nuptialité de cette contrainte dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ; le mariage s'est généralisé au point qu'à peine 5 % seulement des femmes nées vers 1940 resteront finalement célibataires (1). Il est simultanément devenu plus précoce, intervenant en moyenne dès 22-24 ans au début des années 1960. Les mariages n'avaient jamais été aussi fréquents ni aussi précoces en Europe occidentale depuis au moins deux siècles.

Mais cet « âge d'or » de la nuptialité est également marqué par une montée des divorces. Le mouvement a été, là aussi, le plus net dans les pays du nord : entre les années 1920 et 1950-1960 la proportion de mariages rompus par divorce est passée de 4 à 16 % en Suède, mais seulement de 8 à 12 % en Suisse, de 6 à 10 %

en France. Ces deux changements — poussée des mariages et moindre stabilité de ceux-ci — reflètent la nouvelle nature du mariage, fondé de plus en plus exclusivement sur les sentiments réciproques des conjoints, ce que confirment la fréquence et la rapidité des remariages de divorcés.

Une nouvelle phase s'est ouverte voici une dizaine d'années : le nombre annuel de mariages baisse et le recours au divorce monte en flèche.

La baisse de la nuptialité apparaît d'abord en Suède et au Danemark vers 1965 et s'étend ensuite progressivement au reste de l'Europe occidentale (Suisse et Allemagne par exemple, puis Angleterre et Norvège, enfin France et Italie), à l'exception de quelques pays méditerranéens. Les niveaux atteints aujourd'hui par les indices annuels dans les pays engagés depuis le plus longtemps dans la baisse sont sans doute autant de records (tableau 1). Le complément à 1 de ces indices fournit la proportion de personnes qui resteraient célibataires, si les taux actuels de nuptialité par âge devaient se perpétuer : 20 % en France, 40 % en Suède ou en Suisse... Mais une telle hypothèse est fort peu vraisemblable : si la nuptialité est faible au-

Tableau 1. — Somme des premiers mariages réduits (\*)

|                   |        | 1965 | 1970 | 1975 | 1977 |
|-------------------|--------|------|------|------|------|
| France            | Hommes | 1,00 | 0,91 | 0,82 | 0,77 |
|                   | Femmes | 0,99 | 0,92 | 0,86 | 0,82 |
| R.F.<br>Allemagne | Hommes | 0,93 | 0,91 | 0,74 | 0,67 |
|                   | Femmes | 1,11 | 0,98 | 0,77 | 0,68 |
| Suède             | Hommes | 0,98 | 0,60 | 0,57 | 0,52 |
|                   | Femmes | 0,96 | 0,62 | 0,63 | 0,57 |
| Suisse            | Hommes | 0,84 | 0,80 | 0,62 | 0,58 |
|                   | Femmes | 0,87 | 0,83 | 0,65 | 0,61 |

\* Nombre de premiers mariages pour 1 personne à chaque âge de 15 à 49 ans.

(1) Voir « La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970 », INED, *Travaux et Documents*, cahier n° 85, 1979 ; p. 127 (diffusion PUF).

jourd'hui à tous les âges, c'est que les premiers mariages sont à la fois rares aux âges élevés, parce que les membres de ces générations ont participé au boom des années 1960 et ne sont plus maintenant « mariables », et aux âges jeunes en raison de la baisse de la nuptialité à ces âges. Quand un nombre accru de célibataires atteindra la trentaine, il est vraisemblable qu'on assistera à un certain regain de la nuptialité. Celle-ci devrait donc apparaître finalement plus tardive qu'aujourd'hui, et le « non-mariage » des générations récentes pourrait atteindre des proportions plus fortes que précédemment, mais, en tout cas, nettement moins spectaculaires que ne le laissent attendre les indices annuels.

Symétriquement, le nombre des *divorces* a doublé, triplé et même davantage, au cours des dix dernières années dans toute l'Europe de l'Ouest. De nouvelles législations, plus libérales, ont été souvent un facteur de hausse mais partout, en Angleterre, aux Pays-Bas, en Suède ou en France, la hausse du nombre des divorces a commencé avant que la nouvelle loi entre en pratique. Dans une première étape, avant la loi, non seulement les couples mariés récemment ont plus souvent divorcé que leurs aînés ne l'avaient fait en leur temps, mais les couples plus anciens ont été touchés en même temps, et ont donné à la montée du divorce l'allure d'une épidémie. Dans une seconde phase, la nouvelle loi a rendu plus facile et, en général, plus rapide la procédure de divorce. Elle a ainsi accéléré le mouvement déjà en cours.

Toutefois, si l'accès plus facile au divorce implique que très probablement des dissolutions plus fréquentes et plus précoces, il implique aussi que les nombres annuels de divorces aujourd'hui enregistrés exagèrent le niveau d'équilibre à attendre pour l'avenir, comme le nombre des mariages exagère celui des célibataires. En Suède, par exemple, les ruptures ont lieu maintenant le plus fréquemment dès 2 à 3 ans de mariage, contre 4 ou 5 ans auparavant, et il est très peu vraisemblable qu'on aboutisse à 50 % de ruptures d'union dans une « promotion » de mariages, niveau que l'indicateur annuel a atteint en 1975, première année d'application de la nouvelle loi.

Les effets de ces nouvelles tendances du mariage et du divorce sont sensibles dès aujourd'hui dans de nombreux pays : le nombre des « non-mariés » s'est accru, en particulier aux jeunes âges. C'est apparemment une rupture radicale de l'évolution continue antérieure, qui tendait à une vie commune commencée de plus en plus tôt, et dont l'abaissement de l'âge au premier mariage donnait une bonne image. Mais le *développement de la cohabitation*, vie maritale commune sans officialisation par un mariage, a comblé l'écart entre ces deux mouvements di-

vergens. La figure 1, relative à la Suède, illustre cette compensation.

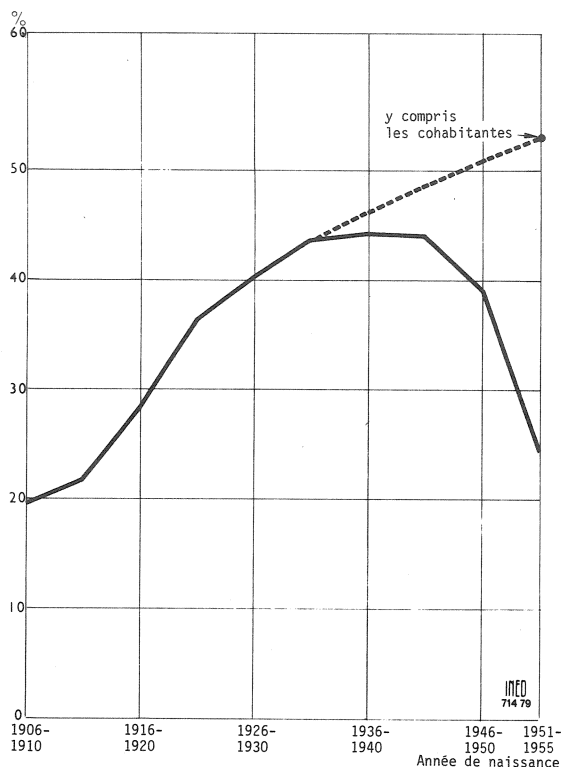


Figure 1. — Suède. Proportion de femmes déjà mariées à 20-24 ans dans les générations :

L'importance dès la fin de 1975, de telles unions a cessé d'être marginale : elles concernaient 30 % des femmes de 20-24 ans au Danemark, et en Suède ; la proportion est sensiblement plus faible mais non négligeable (11 à 15 %) dans les autres pays où semblable information existe, obtenue en général par enquêtes spécialisées : l'Allemagne, la Finlande, la France (1) et la Norvège. Les autres informations sur la cohabitation confirment la nécessité de distinguer entre ces pays et le groupe Suède-Danemark. Pendant la cohabitation, la fécondité est moins forte que chez les couples mariés, mais l'écart est beaucoup moins prononcé en Suède qu'en France où le nombre d'enfants nés de couples cohabitants est presque nul. De même, la fréquence du recours à l'avortement se distingue de moins en moins, entre les conceptions hors mariage et dans le mariage, chez les deux voisins scandinaves. Il reste au contraire beaucoup plus fréquent chez les femmes non-mariées, en Angleterre, en Norvège ou en France.

(1) Voir « Générations nouvelles et mariage traditionnel. Enquête auprès de jeunes de 18-30 ans », par Louis Roussel et Odile Bourguignon, INED, Travaux et Documents, cahier n° 86, 1979 (diffusion PUF).

Ces couples légalisent-ils leur union dans un deuxième temps ? On manque encore de recul pour le mesurer. Il semble pourtant que les couples suédois « franchissent le pas » moins souvent ou moins rapidement que les Français ou les Allemands, pour lesquels plus des trois quarts des unions destinées à durer seraient transformées en mariage. Plus important peut-être : la présence, l'arrivée ou le désir d'un enfant ne semblent guère modifier la probabilité de se marier en Suède ou au Danemark, alors qu'ils constituent une incitation majeure en Allemagne ou en France. Enfin, une fois mariés, ces couples diffèrent-ils, par leur comportement des autres ménages ? Ni en France ni en Allemagne, non plus qu'en Norvège, il ne semble y avoir de différence entre les deux groupes de mariés dans le nombre d'enfants qu'ils ont au bout de quelques années de mariage ou qu'ils pensent avoir au total. Dans tous ces cas, la cohabitation apparaît essentiellement comme une période inféconde sans effet ultérieur sur la vie du couple marié.

Ces différences de comportement ont une incidence majeure sur l'évolution du nombre d'enfants nés hors du mariage. En Suède ou au Danemark, une bonne proportion des femmes non mariées se comportent presque comme dans le mariage et ont, en tout cas, une fécondité nettement supérieure à celle des non-mariées d'autrefois, alors qu'ailleurs, en France ou en Allemagne notamment, ces femmes, cohabitantes ou non, sont également désireuses de rester sans enfant aussi longtemps qu'elles ne sont pas mariées. Dans le premier groupe de pays, la fécondité hors du mariage (« illégitime ») s'accroît pendant la première moitié des années 1970, alors qu'elle baisse rapidement dans le reste de l'Europe occidentale (tableau 2). Tout se passe comme s'il y avait en Suède et au Danemark indifférence croissante au statut légal de l'enfant.

Tableau 2. — Naissances conçues hors du mariage pour 1 000 femmes non mariées de 15-49 ans.

|                   | 1970 | 1975 | 1977 |
|-------------------|------|------|------|
| Angleterre-Galles | 43   | 30   | 27   |
| Danemark          | 42   | 53   | 48   |
| France            | 38   | 35   | 31   |
| Pays-Bas          | 25   | 11   | 10   |

Une telle distinction est évidemment trop tranchée. Hors de Scandinavie aussi, la barrière s'est abaissée entre légitimité et illégitimité : partout, les grossesses hors mariage débouchent de plus en plus sur une naissance illégitime plutôt que sur une « conception pré-nuptiale », rendue « légitime » par le mariage ; dans quelques pays, le nombre de naissances illégitimes a cessé de baisser ou commence à croître.

Tout au long de notre siècle, le mariage est devenu, aux yeux des conjoints, une affaire de plus en plus privée, fondée sur leurs sentiments réciproques. Le recours croissant au divorce quand ces liens se distendent illustre depuis longtemps cette évolution. La mise en cause du mariage formel, aujourd'hui, va un peu plus loin dans cette direction, vers laquelle tend aussi la forte augmentation de l'activité professionnelle extérieure des femmes. Cette logique n'implique pourtant pas que la cohabitation devienne nécessairement le mode normal de constitution de la famille et se substitue au mariage partout en Europe. Dans la plupart des pays, les couples considèrent en effet — et les institutions (impôts, cotisations et prestations sociales, nom de famille...) les y encouragent en France et chez nos voisins — que le mariage reste un cadre nécessaire pour la venue de l'enfant ; tant qu'une telle situation se maintiendra, les pays non scandinaves devraient rester à mi-chemin sur la voie tracée par le « modèle suédois ».

Patrick FESTY

## BIBLIOGRAPHIE

### Deux nouveaux annuaires statistiques

La création ou le renforcement de services statistiques dans les administrations sociales a pour heureuse conséquence la parution de nouveaux recueils statistiques, regroupant commodément une documentation chiffrée très riche mais habituellement fort dispersée.

En voici deux, dont les thèmes font partie des préoccupations des démographes.

1. *L'Annuaire statistique Vieillesse* est l'œuvre du ministère de la Santé et de la Famille (Direction de la Sécurité sociale). Il s'ouvre sur une brève et claire « présentation générale du système français d'assurance vieillesse », de son histoire et de sa physionomie actuelle. Après des tableaux comparatifs des règlements des principaux régimes de retraite, général, complémentaires et spéciaux, sont présentés sur chacun de nombreuses statistiques démographiques (nombre et pyramides des âges des cotisants et des allocataires) et financières (cotisations reçues et allocations versées) relatives à des dates récentes. Des données dé-

mographiques générales, dont la table de mortalité 1970-1971, des informations sur la place de la « fonction vieillesse » dans le budget social de la nation et sur les règles de compensation entre régimes (loi du 24 décembre 1974) complètent l'ouvrage.

« Il n'existe pas en France d'instance où les responsables des différents régimes de retraite puissent discuter objectivement des problèmes qui leur sont communs à partir de documents comportant des informations complètes sur tous les régimes », est-il noté dans la présentation. Cet annuaire contribue à combler cette lacune.

2. Les **Tableaux statistiques sur le travail et l'emploi** sont l'œuvre du ministère du Travail et de la Participation (Service des Etudes et de la Statistique). Ils regroupent, sous un format « de poche » de nombreux tableaux issus de l'INSEE (recensement, enquêtes sur l'emploi) ou du ministère du Travail et portant sur la population active et le chômage, la mobilité et la formation professionnelle, la durée et l'organisation du travail, les rémunérations, la médecine et les accidents du travail, la représentation syndicale des salariés, les conventions collectives, les grèves et les conflits du travail.

Chaque chapitre, à l'exemple des « Tableaux de l'Economie française » de l'INSEE, est introduit par une « présentation », suivie des « définitions » utiles, des « sources » utilisées et complétées s'il y a lieu par un titre « Voir aussi » où sont énumérés des ouvrages ou articles utiles pour des recherches plus approfondies, ce qui fait de l'ouvrage un guide de documentation.

L'utilisateur du premier de ces annuaires appréciera une liste des adresses de toutes les institutions et caisses de retraite qui ne fait pas moins de 60 pages, alors que celui du second sera bien en peine

de savoir où s'adresser pour avoir la moindre information. Inversement, le second ouvrage comporte un index alphabétique, mais non le premier. Ces défauts seraient facilement évités si les efforts remarquables des auteurs (anonymes au ministère du Travail) étaient convenablement mis en valeur par un effort correspondant d'édition, de promotion et de diffusion. Comme souvent dans l'administration, aucune indication n'est donnée, ni sur les lieux de diffusion, ni sur le prix de ces ouvrages. De quoi décourager l'intérêt le plus persévérant...

M. L.

## SANTE

### La mortalité par cancer (1)

En France, le cancer est la cause d'un peu plus d'un décès sur cinq : en 1976, exactement 21,4 %. Comme le taux de mortalité générale était cette année-là de 10,5 décès pour 1 000 habitants, le taux de mortalité par cancer était donc de 2,2 décès pour 1 000 habitants.

Une comparaison faite pour 1973, en corrigeant les distorsions dues aux répartitions par âges et sexes, montre des taux comparables dans sept pays industrialisés, allant de 2,4 pour l'Allemagne fédérale à 2,0 pour les Etats-Unis. Dans les sept pays, le taux de mortalité par cancer est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, mais c'est en France que

l'écart est le plus fort, presque du simple au double : avec 3,1 décès pour 1 000 hommes la France est voisine du niveau le plus élevé — 3,2 — observé en Angleterre-Galles, alors qu'avec 1,6 décès pour 1 000 femmes, elle est au niveau le plus bas des sept pays considérés. L'écart, d'amplitude variable, s'observe dans toutes les tranches d'âge (tableau 1) (2).

Chaque fois qu'une surmortalité masculine apparaît, on est fondé à mettre en cause, mis à part les accidents, le rôle de l'alcool et du tabac. Cette induction est confortée ici par la statistique de localisation des différentes tumeurs. Chez les hommes, les cancers du poumon ont une prépondérance massive (19,1 % des décès par

(2) Le taux de mortalité par cancer indiqués sur le tableau (2,71 et 1,82) diffèrent de ceux qui viennent d'être cités (3,1 et 1,6) : sur le tableau est considérée la population réelle, dans les comparaisons on applique les taux de mortalité par cancer constatés à chaque âge à une population qui aurait toujours la répartition par âges de la population totale de la France en 1968.

cancer en 1976, 39,0 % si on leur adjoint ceux de l'œsophage et de la cavité buccale, du pharynx et du larynx), suivis, de loin, par ceux du côlon et du rectum (10,8 %), de la prostate (9,0 %), de l'estomac (8,0 %) et les hémolympopathies (leucémies) (6,4 %). Chez les femmes les cancers du sein (16,7 %) précèdent de peu ceux du côlon et du rectum (16,0 %), et de beaucoup ceux de l'estomac (8,4 %), les hémolympopathies (7,0 %), les cancers du poumon et assimilés ne venant qu'ensuite avec 6,3 %. Non seulement cette surmortalité masculine est forte, mais elle s'est accrue entre 1954 et 1976. Alors que le taux de mortalité générale a baissé (à répartition par âge fixe) entre ces deux dates, de 20,3 % pour les hommes, de 32,5 % pour les femmes, le taux de mortalité par cancer, a baissé de 8,9 % pour les femmes mais il a *augmenté* d'un tiers pour les hommes, passant de 2,4 décès pour 100 hommes en 1954 à 3,2 en 1976.

« Si l'explosion des décès par cancer du poumon a pu trouver une explication dans l'accroissement de la consommation de tabac, la diminution des cancers de l'estomac est encore inexplicée. De même on ne sait pas pourquoi les tumeurs mammaires augmentent alors que le cancer du col de l'utérus diminue », précise l'INSERM. Ajoutons que ces statistiques de mortalité ne doivent pas être confondues avec des statistiques de *léta*lité, qui rapporteraient les décès survenus au nombre de nouveaux cas de maladie décelés, et supposeraient un dispositif d'observation de ceux-ci dont il n'existe que des expériences.

M.L.

**Tableau 1. - Mortalité générale et par cancer. Taux pour 1 000 personnes de chaque catégorie d'âge et sexe. France, 1976**

| Age             | Mortalité générale |        | Mortalité par cancer |        |
|-----------------|--------------------|--------|----------------------|--------|
|                 | Hommes             | Femmes | Hommes               | Femmes |
| 0-4 ans         | 3,13               | 2,39   | 0,07                 | 0,05   |
| 5-19 ans        | 0,67               | 0,35   | 0,06                 | 0,05   |
| 20-34 ans       | 1,66               | 0,65   | 0,13                 | 0,11   |
| 35-54 ans       | 5,88               | 2,59   | 1,62                 | 0,95   |
| 55-74 ans       | 29,53              | 13,62  | 9,25                 | 4,12   |
| 75 ans ou plus  | 114,35             | 87,14  | 21,26                | 11,00  |
| Ensemble        | 11,20              | 9,89   | 2,71                 | 1,82   |
| Source : INSERM |                    |        |                      |        |